

européenne du charbon et de l'acier, de 5 p. cent,* et celui du Japon, de 14 p. cent. Cependant, comme on le verra par la suite, le taux de croissance de l'utilisation de l'acier au Canada diminue graduellement.

Grâce à des taux de croissance élevés, l'industrie canadienne a pu, dès le début, adopter de nouvelles techniques et, en fait, jouer un rôle de pionnier dans certains domaines. Il convient de remarquer, cependant, qu'elle ne dépense pas autant au titre de la recherche et du développement que ne le font nombre de ses compétiteurs: elle s'en remet à la technologie mise au point par d'autres à qui elle paie des redevances. A long terme, cette attitude est plus avantageuse puisque le développement de nouvelles techniques sert davantage aux producteurs d'acier qui fabriquent également du matériel de sidérurgie, ce qui n'est généralement pas le cas des producteurs canadiens. La force de l'industrie canadienne au regard de la technologie réside donc davantage dans sa promptitude à appliquer les résultats de recherches poursuivies à l'étranger que dans ses propres recherches.

L'adoption de nouvelles techniques et l'expansion rapide des marchés ont permis aux producteurs canadiens d'augmenter la productivité moyenne par employé d'environ 5 p. cent par année, le taux d'augmentation étant de 3 p. cent

aux États-Unis, de 8 p. cent dans les pays de la Communauté européenne du charbon et de l'acier* et de 10 p. cent au Japon. Si l'Europe a connu un accroissement de productivité supérieur à celui du Canada et des États-Unis, il faut noter qu'elle est partie d'un niveau beaucoup plus bas et que sa production est de beaucoup inférieure à celle des aciéries nord-américaines.

Tout en augmentant judicieusement sa capacité de production en fonction de l'augmentation de la demande, l'industrie sidérurgique canadienne a su se protéger, en partie, des fluctuations cycliques de la demande, son taux de capacité-utilisation restant élevé. Ces vingt dernières années, les aciéries canadiennes ont fonctionné à environ 90 p. cent de leur capacité théorique, alors que le pourcentage correspondant était de 80 p. cent aux États-Unis, 82 p. cent dans les pays de la CECA* et de 84 p. cent au Japon. Durant cette même période, l'augmentation annuelle des prix de l'acier a été d'environ 4 p. cent au Canada, 4 p. cent aux États-Unis et de 5 p. cent dans les pays de la CECA.

Les tarifs protecteurs canadiens sont modérés, et leur moyenne pondérée s'établit à environ 7 p. cent. Quant aux barrières non

*Ce chiffre concerne les six pays fondateurs de la CECA: la France, l'Italie, la République fédérale d'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas.